



Litige avec entreprise de travaux

Par **charles_old**, le **23/06/2007** à **22:38**

J'ai fait faire des travaux dans mon appartement en octobre 2004; j'avais signé un devis de 30000€, l'entreprise a poursuivi les travaux en revenant quelques heures jusqu'en avril 2005; j'ai formulé des réclamations et j'ai réclamé la clef de chez moi que l'entrepreneur gardait. L'entrepreneur a ensuite voulu me faire signer un 2ème devis alors que je partais à mon travail à hauteur de 15000€, j'ai refusé de signer rapidement sans lire attentivement et demandé à l'entrepreneur de revenir le soir.

J'ai attendu plusieurs mois pour qu'il remédie à quelques malfaçons. J'ai demandé ensuite qu'il termine complètement ce chantier, qu'il me rende la clef de chez moi et qu'il m'envoie la facture détaillée des fournitures et de la main d'oeuvre; il ne m'a rien envoyé et n'est pas venu chez moi ni faire les derniers travaux ni me rendre ma clef. En janvier 2006 j'ai lui ai envoyé une lettre de mise en demeure de me rendre ma clef, de remédier aux malfaçons et me m'envoyer une facture détaillée des fournitures et main d'oeuvre. je n'ai obtenu aucune réponse.

J'avais l'intention d'engager une procédure mais Je ne l'ai pas fait car j'ai été opéré par un triple pontage aorto-coronarien.

je n'ai eu aucune nouvelle.

Le 19 juin 2007 j'ai reçu une lettre de mise en demeure de payer une somme de 17000€ d'un avocat agissant par cette pme de travaux sous peine d'une action en justice.

Je suis écoeuré et en colère.

que faire? je n'ai signé qu'un seul devis de 30000€ et n'ai pas donné d'ordre d'autres travaux.

Merci d'avance.

Bien cordialement à vous Charles